ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Bovins

Question écrite n° 43394

Texte de la question

M. Pierre Pascallon appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la peche et de l'alimentation sur l'elevage de la race de bovins Salers. La race Salers, originaire du Cantal, fait partie des troupeaux de bovins dans la plupart des departements francais et dans de nombreux pays etrangers des cinq continents. Cette race, caracterisee par ses cornes immenses et sa robe rousse, est surtout appreciee pour sa docilite et sa facilite de velage. Mais son principal debouche est aujourd'hui le marche de la viande. Son effectif, bien qu'en augmentation, est insuffisant. Il faudrait multiplier la base de selection par une intensification de l'elevage et par une bonne organisation des ventes de reproducteurs males et femelles. Il lui demande quelles mesures sont envisagees pour subventionner les eleveurs de la race Salers afin de leur permettre la valorisation maximale des aptitudes boucheres de la race dont la viande (couleur, gout, texture) est tres appreciee par le consommateur.

Texte de la réponse

La race Salers est une race qui, en effet, dispose d'un fort potentiel et de grandes qualites liees a ses facilites d'elevage et a sa rusticite. Ce potentiel est exploite par la filiere viande depuis longtemps. L'organisation de la selection de cette race est placee sous la responsabilite de l'unite nationale de selection et de promotion (UPRA) de la race Salers agreee par l'arrete du 21 juin 1996, Journal officiel du 4 juillet 1996. Sa grille de qualification des reproducteurs a ete adoptee dans sa nouvelle formule lors de la reunion de la commission nationale d'amelioration genetique, le 22 mai dernier. Ses objectifs de selection sont clairs : ameliorer ses capacites maternelles de « moule a veau , et ses qualites de resistance a des conditions de milieu difficile. Dans le cadre du developpement de l'elevage extensif, cette race a ainsi de nombreux atouts pour se developper. Dans cet objectif, l'UPRA va recevoir au titre de ses actions d'encadrement et de promotion de la race une somme de 468 076 francs en 1996 provenant du chapitre 44-50 (selection animale) du ministere de l'agriculture et l'OFIVAL subventionnera la station d'evaluation des males destines a la monte naturelle de Sansac-Veinazes pour un montant de 172 000 francs en 1996.

Données clés

Auteur : M. Pascallon Pierre
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 43394
Rubrique : Elevage
Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation
Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 30 septembre 1996, page 5126

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/10/questions/QANR5L10QE43394

Réponse publiée le : 23 décembre 1996, page 6731